

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSEIL DE VILLE – LE 20 OCTOBRE 2015

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,
Concitoyennes,
Concitoyens,

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, quatre semaines avant l'adoption du budget annuel de la prochaine année, j'ai l'obligation, en tant que maire, de faire rapport sur la situation financière de notre municipalité. Ce rapport doit notamment faire le lien entre l'exercice financier précédent, l'exercice financier de l'année en cours, ainsi que l'exercice financier de la prochaine année.

Afin de répondre à cette obligation, je vous entretiendrai, dans les minutes qui suivent, des éléments suivants :

- les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2014;
- le programme triennal des dépenses en immobilisations 2015 – 2016 – 2017;
- l'indication préliminaire des résultats financiers de l'exercice en cours;
- les orientations générales du budget 2016 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2016 – 2017 – 2018.

De plus, la *Loi sur les cités et villes* exige qu'une liste de tous les contrats accordés par la Ville, depuis le dernier rapport sur la situation financière et pour lesquels la valeur est supérieure à 25 000 \$, soit déposée. Cette liste est donc disponible au public, à partir de maintenant, et peut être consultée sur demande au bureau du greffier.

En dernier lieu, l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* exige, dans le présent rapport, qu'une indication distincte relative à la rémunération des élus pour l'exercice financier en cours soit fournie.

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSEIL DE VILLE – LE 20 OCTOBRE 2015

Au moment de cette présentation, plus de neuf mois (janvier au 20 octobre) de notre exercice financier se sont déjà écoulés, le Conseil municipal, avec le soutien des directions de service, profite de l'occasion pour faire le point sur l'avancement des activités de l'année. Nous passerons donc en revue les principaux écarts budgétaires permettant, s'il y a lieu, de resserrer les dépenses afin d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'année courante.

I- Le rapport financier de l'année 2014

Le rapport financier 2014, préparé par le trésorier de la Ville, avec la collaboration de nos auditeurs indépendants, a été déposé lors de la séance du conseil municipal, tenue le 16 juin dernier. Ce rapport est d'ailleurs disponible, sous la rubrique « Finances » du site Internet de la Ville.

Ce rapport financier démontre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 4 242 431 \$. Les revenus totaux provenant de diverses sources se sont élevés à 74 653 073 \$ et les dépenses, pour leur part, à 70 410 642 \$. Tel que mentionné lors du dépôt des états financiers présentés par l'auditeur, cet excédent, relativement important, provient principalement de revenus de subventions perçus en surplus du budget. Cet excédent est aussi le résultat d'économies sur l'ensemble des postes de dépenses dont, entre autres, la masse salariale et les contributions d'employeur au régime de retraite des employés municipaux conséquemment au dépôt de la Loi 15, par le gouvernement du Québec, visant à favoriser la santé financière et la pérennité des régimes de retraite du secteur municipal.

Des projets d'investissement totalisant 40 072 990 \$ ont été réalisés au cours de l'exercice 2014. La liste des principales réalisations a déjà fait l'objet d'une présentation, en juin dernier, lors du dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Compte tenu des excédents de fonctionnement affectés et non affectés cumulés au fil des exercices financiers, la Ville a la capacité de pourvoir à des besoins plus ou moins prévisibles qui ont fait, dans certains cas, l'objet de report dans le temps, faute de disponibilité financière.

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSEIL DE VILLE – LE 20 OCTOBRE 2015

À cet effet, au cours de l'année 2014, nous avons affecté les sommes suivantes :

163 000 \$ afin de mener à terme des projets déjà débutés en 2013,
529 000 \$ à la réalisation de projets jugés essentiels, mais non budgétés,
700 000 \$ à l'atteinte de l'équilibre budgétaire 2014, compte tenu de l'impact des compressions financières imposées suite aux modifications apportées au pacte fiscal par le gouvernement du Québec.

En regard de l'excédent de fonctionnement réalisé pour 2014, nous avons affecté les sommes suivantes :

3 122 000 \$ à des réserves de différentes natures
500 000 \$ à l'augmentation du fonds de roulement

Au 31 décembre 2014, l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) s'établit donc à 745 796 \$ alors que les réserves de différentes natures se chiffrent à 5 459 347 \$.

Le rôle d'évaluation s'est accru de 46 118 500 \$ portant la valeur totale des évaluations de la ville à 3 949 638 200 \$, soit une augmentation de 1,18 %, ce qui devrait toutefois s'accroître au cours des prochaines années considérant les nombreuses mises en chantier en cours.

L'endettement total net à long terme de notre ville, au 31 décembre 2014, s'élève à 170 978 319 \$, en hausse de 23 362 399 \$, alors que la valeur nette de nos actifs à long terme s'établit à 288 768 569 \$, en hausse de 28 641 959 \$.

2- Le rapport de l'auditeur externe

Le rapport financier, audité par une société professionnelle indépendante, est accompagné d'un rapport dit « sans réserve », fait mention de l'opinion suivante et je cite :

« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et des organismes qui sont sous

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSEIL DE VILLE – LE 20 OCTOBRE 2015

son contrôle au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

3- Le programme des dépenses en immobilisations 2015 – 2016 – 2017

Le programme des dépenses en immobilisations (PTI) pour l'année 2015 – 2016 – 2017 prévoit la mise en place d'infrastructures qui contribueront au développement des secteurs résidentiels, commerciaux et industriels, à la réfection des infrastructures existantes, à l'amélioration et au prolongement du réseau routier, à l'aménagement de parcs et d'espaces communautaires. Ce programme contient 33 projets dont les coûts sont estimés à 75 576 889 \$. Quelques projets accaparent une part importante de ces sommes, mentionnons entre autres :

- La réhabilitation des infrastructures des rues Fabre et Bourget incluant l'ajout des services du projet domiciliaire « Écoquartier » longeant la rivière Saint-Charles (5 175 000 \$).
- La réhabilitation à venir des infrastructures du boulevard du Havre, entre les rues Saint-Philippe et Meloche (10 450 000 \$).
- Le réaménagement de la route 530 en lien avec le projet du terminal intermodal de la compagnie CSX (5 600 000 \$).
- Le pavage des rues de nouveaux projets domiciliaires (3 000 000 \$).
- La réfection du collecteur Taillefer dans le quartier La Baie (7 000 000 \$).
- Le réaménagement routier du boulevard Mgr-Langlois Ouest (10 000 000 \$).
- La mise en place d'un bassin de rétention pour le secteur La Baie (4 750 000 \$).
- Le prolongement des infrastructures du boulevard Gérard-Cadieux à l'est du boulevard des Érables (2 800 000 \$).
- La réfection et la mise aux normes de certains bâtiments municipaux (3 000 000 \$).
- La stabilisation des berges des parcs Delpha-Sauvé et Marcil (4 000 000 \$).
- Le remplacement du système de communication local et supra local du Service de sécurité incendie (1 000 000 \$).

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSEIL DE VILLE – LE 20 OCTOBRE 2015

Plusieurs de ces projets ont été amorcés en 2014 et/ou au cours des années antérieures; les coûts estimés représentent donc les sommes nécessaires permettant de les mener à terme. Pour être réalistes, les travaux prévus dans le cadre de ces projets se réaliseront au cours des prochaines années. Pour plusieurs, des demandes de subventions auprès des gouvernements fédéral et provincial sont en cours. Toute aide reçue viendra alléger le fardeau des contribuables campivallensiens.

Compte tenu des projets discutés précédemment, on peut constater que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield investit dans plusieurs sphères d'activité améliorant ainsi la qualité de vie de ses citoyens et démontrant la vitalité de notre municipalité.

4- Les indications préliminaires sur les résultats de l'année en cours

L'analyse des neuf premiers mois d'activités financières de 2015 permet d'affirmer que notre budget sera respecté. Cette analyse laisse entrevoir un résultat financier serré, mais tout de même positif compte tenu des choix à faire dans la recherche de l'équilibre budgétaire et le respect de la capacité de payer de nos citoyens. Les cibles budgétaires adoptées pour certains postes de revenus seront quelque peu difficiles à atteindre.

Nous continuerons à déployer les efforts nécessaires afin de garder un contrôle serré des dépenses tout en maintenant un service à la population à la hauteur de ses attentes.

5- Les orientations générales du budget 2016 et du prochain programme des dépenses en immobilisations 2016 – 2017 – 2018

Le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite poursuivre sa démarche de croissance en mettant l'accent sur le développement économique et touristique. La Direction générale et les services municipaux travaillent déjà à la mise au point des prévisions budgétaires pour l'année financière 2016. Maintenir la taxation globale de nos contribuables à un niveau acceptable et surtout compétitif, en comparaison avec les villes de même catégorie au Québec, demeure toujours une priorité pour le conseil.

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSEIL DE VILLE – LE 20 OCTOBRE 2015

Au cours des prochaines semaines, le conseil établira ses priorités en immobilisations pour les prochaines années. Plusieurs projets sont déjà à l'étape de planification, nous prioriserons toujours les projets dont le financement à la charge de la Ville est minimisé par l'apport de subventions gouvernementales.

Le 15 décembre prochain, dès 18 h, nous déposerons et adopterons, dans le cadre d'une assemblée extraordinaire publique tenue ici même, un budget reflétant un contrôle serré sur l'augmentation des dépenses d'opération et qui respectera la capacité de payer des contribuables.

6- Traitement des élus

En vertu du Règlement 016 établissant le traitement annuel des élus, pour l'année 2015, nous vous informons que le maire reçoit une rémunération de base fixée à 80 528 \$ et que chacun des conseillers et conseillère reçoit une rémunération de base fixée à 21 246 \$.

De plus, pour la même année, les membres du conseil reçoivent une allocation de dépenses égale à 50 % de leur rémunération jusqu'à concurrence d'un montant de 15 976 \$.

Également, le maire reçoit, pour sa participation à titre d'élu délégué et/ou d'administrateur auprès de divers organismes et comités, une rémunération de base établie selon le nombre de présences aux diverses réunions des conseils d'administration où il siège. Le Centre local de développement Beauharnois-Salaberry (CLD), la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC) et d'autres comités font l'objet de cette rémunération additionnelle. Le montant estimatif des sommes qui pourraient être reçues pour l'année 2015 s'élève à environ 15 000 \$. Cette rémunération additionnelle provient principalement du fonds administratif de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSEIL DE VILLE – LE 20 OCTOBRE 2015

7- Conclusion

Voilà qui termine mon exposé sur la situation financière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'année 2015.

Afin de répondre aux attentes de la population, notre administration municipale continue de canaliser beaucoup d'énergie et de ressources pour soutenir et faire progresser notre économie locale, régionale de même que nationale. Nous réitérons notre engagement de maintenir des services de qualité, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens et citoyennes.

Je vous remercie de la confiance que vous témoignez à l'égard de votre conseil municipal. J'ai la ferme conviction qu'ensemble nous atteindrons les objectifs que nous nous sommes fixés et que notre Ville jouera encore davantage aujourd'hui et demain son rôle de capitale régionale du Suroît.

Je vous remercie de votre attention.

Denis Lapointe, ing. M. ing. env.

Maire

Le 20 octobre 2015